



# Programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables



## Identification du demandeur

PRÉNOM ET NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE ou CELLULAIRE : \_\_\_\_\_

### Conditions d'admissibilité

1. Être résident de la Municipalité de Saint-Alexis.
2. Remettre les pièces justificatives.
3. Produits admissibles : coupe menstruelle, serviette hygiénique lavable, protège-dessous lavable, culotte menstruelle et protection lavable pour fuite urinaire.
4. Il est à noter qu'une seule subvention sera accordée par demandeur.

### Documents à joindre :

1. Preuve de résidence (photocopie du permis de conduire ou photocopie d'un compte)
2. Preuve d'achat (facture originale)

### Façon de soumettre votre demande :

1. Par courriel à [loisirs@st-alexis.com](mailto:loisirs@st-alexis.com)
2. Par courrier au 258, rue Principale, local 100, Saint-Alexis (Québec) J0K 1T0.
3. Dans la boîte à l'entrée de l'Hôtel de ville.

À la réception de tous les documents conformes, un chèque vous sera émis dans les semaines suivantes.

---

SIGNATURE DU DEMANDEUR : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

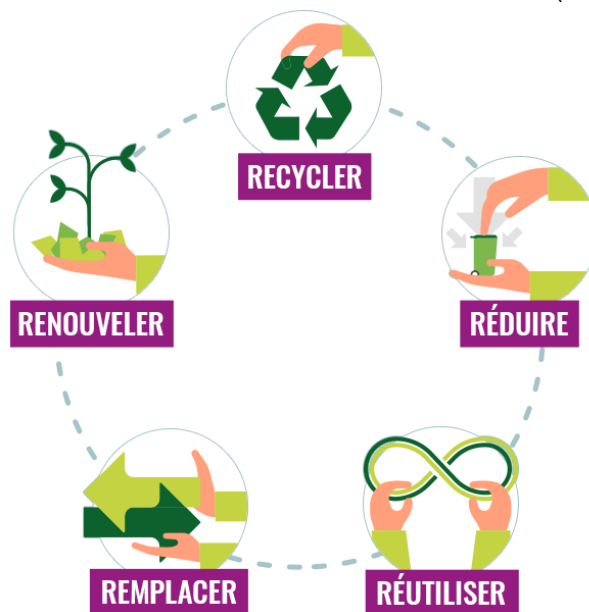
Afin d'encourager l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables, qui offrent plusieurs avantages environnementaux et économiques, le Comité Embellissement et Environnement de Saint-Alexis (CEE) en partenariat avec la Municipalité de Saint-Alexis, accorde une aide financière pour l'achat de ce type de produit.

- On estime qu'en moyenne une femme utiliserait entre 10 000 et 15 000 tampons ou serviettes hygiéniques au cours de sa vie! Tous ces produits finissent éventuellement dans les déchets ou encore dans les cours d'eau. Il y a donc des solutions alternatives plus écologiques qui vous permettront en plus d'économiser sur l'achat de ces produits.
- L'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables respecte le principe des 5R (Recycler, Réduire, Réutiliser, Remplacer et Renouveler) et participe ainsi à la protection de nos ressources naturelles.

L'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables s'inscrit dans un programme de gestion des matières résiduelles. Ainsi, le Comité Embellissement et Environnement (CEE), en partenariat avec la Municipalité, met de l'avant un programme de subvention pour encourager l'utilisation de ce type de produits.

- La subvention couvre 50 % du montant total dépensé pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables pour un montant maximal de dépenses admissibles, soit jusqu'à 50 \$.
- Possibilité de renouvellement du matériel après 3 ans.

Vous devez remplir le formulaire de remboursement et le contrat d'engagement et acheminer le tout à [loisirs@st-alexis.com](mailto:loisirs@st-alexis.com). Le Comité Embellissement et Environnement (CEE) fera le suivi pour les demandes déposées.



### SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Date du chèque : \_\_\_\_\_

Autorisé par : \_\_\_\_\_